

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#1/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES

Code des commerces : HPBFRNWC

UFI: 8WA0-P0D6-T00V-5AXX

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détartrant acide Secteurs d'utilisation: Ménages privés[SU21] Catégorie de produit: Produits de lavage et de nettoyage Catégories de processus: Détergence[PROC19]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE ZAC DES EPALITS 42610 SAINT ROMAIN LE PUY TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83 hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

# RUBRIQUE2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### 2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#2/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement: GHS05, GHS07, GHS09 - Danger







Code(s) des mentions de danger:

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger: non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Alcohol C11-13 etoxilate, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), Chlorures d'alkyldiméthylbenzylammonium, Parfum, Cinnamyl alcohol, Geraniol, Benzyl salicylate
RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (Protection

des produits pendant le stockage)

Contient (Règ.CE 648/2004): >= 5% < 15% agents de surface cationiques,< 5% mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1), agents de surface non ioniques, Cinnamyl alcohol, Geraniol, Benzyl salicylate

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#3/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Pas pertinent

# 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
Chlorures d'alkyldiméthylbenzylammonium	>= 5 < 10%	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	612-140-00-5	63449-41-2	264-151-6	01-211997 0550-39-00 00
Alcohol C11-13 etoxilate	>= 3,00 < 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318	ND	68439-54-3	ND	ND
Parfum	>= 2,6 < 5%	Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Chronic 3, H412 Toxicité aigue Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1	ND	ND	ND	ND
1-méthoxy-2-propanol	>= 1 < 2,6%	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	603-064-00-3	107-98-2	203-539-1	01-211945 7435-35-X XXX
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3 -one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) Note: B	< 0,0015%	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C >=0,6; Skin Irrit. 2, H315, 0,06<=	613-167-00-5	55965-84-9	ND	ND

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#4/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
		%C <0,6; Eye Dam. 1, H318 %C >=0,6; Eye Irrit. 2, H319 0,06<= %C <0,6; Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100				

# **RUBRIQUE4. Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Consulter un docteur immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

# Ingestion:

Donner l'eau avec le blanc d'oeuf ; ne pas donner le bicarbonate.

Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#5/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

# RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

#### 6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs: Butylène

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulèe dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### 6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

### 6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

#### 6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#6/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### **RUBRIQUE7.** Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et 'exposition directe du soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

# RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

1-méthoxy-2-propanol:

TLV: 100 ppm; 369 mg/m3 (as TWA) (ACGIH 199?).

MAK: 100 ppm 370 mg/m³ Categoria limitazione di picco: I(2) Gruppo di rischio per la gravidanza: C (DFG 2006).

- Substance: Chlorures d'alkyldiméthylbenzylammonium

**DNEL** 

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m3)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m3)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

**PNEC** 

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13.09 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00016 (mg/l)

STP = 0.4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-méthoxy-2-propanol

**DNEL** 

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 369 (mg/m3)

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#7/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 50,6 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 43,9 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 18,1 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,3 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 553,5 (mg/m3)
PNEC
Eau douce = 10 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 41,6 (mg/kg/Sédiment)
Sédiment Eau de mer = 4,17 (mg/kg/Sédiment)
STP = 100 (mg/l)

- Substance: Coco amido propyl betaïne

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m3)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 12,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 7,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)

**PNEC** 

Eau douce = 0.013 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 1 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer =  $0,001 \, (mg/l)$ 

Sédiment Eau de mer = 0,1 (mg/kg/Sédiment)

STP = 3000 (mg/l)

### 8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés: Ménages privés: Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Alchildimetilbenzilammonio cloruro \*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

# **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#8/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

# RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	azur	
Odeur	Pin	
Seuil olfactif	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Point de fusion/point de congélation	> 0 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Inflammabilité	pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Température de décomposition	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
рН	8 - 9	
Viscosité cinématique	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Pression de vapeur	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Densité et/ou densité relative	1,0 ± 0,05 (20°C)	
Densité de vapeur relative	Non pertinent pour la caractérisation du produit	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

# 9.2. Autres informations

# 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

- a) Explosifs
- i) sensibilité aux chocs Pas pertinent
- ii) effet du chauffage en milieu confiné Pas pertinent
- iii) effet de l'inflammation en milieu confiné Pas pertinent
- iv) sensibilité aux chocs

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

#9/16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Pas pertinent

v) sensibilité au frottement Pas pertinent

vi) stabilité thermique

Pas pertinent

vii) colis Pas pertinent

b) Gaz inflammables

i) Tci/limites d'explosion

Pas pertinent

ii) vitesse de combustion fondamentale

Pas pertinent

c) Aérosols

Pas pertinent

d) Gaz comburants

Pas pertinent

e) Gaz sous pression

Pas pertinent

f) liquides inflammables

Pas pertinent

- g) Solides inflammables
- i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques Pas pertinent
- ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie Pas pertinent
- h) Substances et mélanges autoréactifs
- i) température de décomposition
   Pas pertinent
- ii) propriétés de détonation Pas pertinent
- iii) propriétés de déflagration Pas pertinent
- iv) effet du chauffage en milieu confiné Pas pertinent
- v) puissance explosive, le cas échéant Pas pertinent
- i) Liquides pyrophoriques Pas pertinent

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 10 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

- j) Solides pyrophoriques
- i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre Pas pertinent
- ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps Pas pertinent
- k) Substances et mélanges autochauffants
- i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue

Pas pertinent

- ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles Pas pertinent
- I) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies
- i) identité du gaz émis, si elle est connue Pas pertinent
- ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément Pas pertinent
- iii) taux d'évolution des gaz Pas pertinent
- m) Liquides comburants Pas pertinent
- n) Solides comburants Pas pertinent
- o) Peroxydes organiques
- i) température de décomposition
   Pas pertinent
- ii) propriétés de détonationPas pertinent
- iii) propriétés de déflagrationPas pertinent
- iv) effet du chauffage en milieu confiné Pas pertinent
- v) puissance explosive Pas pertinent
- p) Corrosif aux métaux
- i) métaux corrodés par la substance ou le mélange Pas pertinent

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 11 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### Pas pertinent

- iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles Pas pertinent
- q) Explosifs désensibilisés
- i) agent désensibilisant utilisé
   Pas pertinent
- ii) énergie de décomposition exothermique Pas pertinent
- iii) vitesse de combustion corrigée (Ac) Pas pertinent
- iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état Pas pertinent

# 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

- a) sensibilité mécanique Pas pertinent
- b) température de polymérisation auto-accélérée Pas pertinent
- c) formation de mélanges poussières/air explosibles Pas pertinent
- d) réserve acide/alcaline Pas pertinent
- e) taux d'évaporation Pas pertinent
- f) miscibilité Pas pertinent
- g) conductivité Pas pertinent
- h) corrosivité Pas pertinent
- i) groupe de gaz Pas pertinent
- j) potentiel redox Pas pertinent
- k) potentieldeformationderadicauxlibres Pas pertinent

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 12 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

I) propriétés photocatalytiques Pas pertinent

# RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

# 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le solfide inorganique, agents réducteurs forts.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

### **RUBRIQUE11.** Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 5.952,4 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal =  $\infty$ 

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

#### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 13 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- (j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

# **RUBRIQUE12. Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):

Relativement aux substances contenues:

Chlorures d'alkyldiméthylbenzylammonium:

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aigue Facteur M = 1

Toxicité chronique Facteur M = 1

1-metossi-2-propanolo
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1):

Toxicité aigue Facteur M = 100 Toxicité chronique Facteur M = 100

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 14 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

#### RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

# **RUBRIQUE14.** Informations relatives au transport

# 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

# 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 15 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

# **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP8 - Corrosif

HP14 - Écotoxique

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE16. Autres informations**

# 16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 9.2. Autres informations, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

### **HPC1162 LIQUEFIANT WC CHIMIQUES**

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 8 du 15/06/2023

# 16 / 16

### Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H310 = Mortel par contact cutané.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Procédure de classement: H314 Méthode de calcul

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul Provoque de graves lésions des yeux. Méthode de calcul H318 Procédure de classement:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de Méthode de calcul classement:

# BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
- . Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

#### Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents